

Les Cahiers de droit



Centre d'études et de recherches sur les sociétés de l'Océan Indien, *L'Île Maurice, sociale, économique et politique, 1974-1980*. Extraits de l'Annuaire des pays de de l'Océan Indien, 1984, Paris, PUAMCNRS, 430 p. (cartonné). ISBN 2903025 126, 130 FF.

Diane Guillemette

Volume 26, Number 4, 1985

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/042708ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/042708ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Guillemette, D. (1985). Review of [Centre d'études et de recherches sur les sociétés de l'Océan Indien, *L'Île Maurice, sociale, économique et politique, 1974-1980*. Extraits de l'Annuaire des pays de de l'Océan Indien, 1984, Paris, PUAMCNRS, 430 p. (cartonné). ISBN 2903025 126, 130 FF.] *Les Cahiers de droit*, 26(4), 1087–1088. <https://doi.org/10.7202/042708ar>

sommaire donné ici. Cet outil est indispensable pour tous ceux qui travaillent de près ou de loin dans le domaine des droits de l'homme et du droit international. De plus, une bibliographie contenant plus de mille titres ajoute à l'intérêt de cette seconde édition qui contribue à l'avancement du droit humanitaire.

Diane GUILLEMETTE
Université Laval.

Centre d'études et de recherches sur les sociétés de l'Océan Indien, **L'Île Maurice, sociale, économique et politique, 1974-1980**. Extraits de l'Annuaire des pays de de l'Océan Indien, 1984, Paris, PUAM-CNRS, 430 p. (cartonné). ISBN 2 903025 126, 130 FF.

L'occupation française des années 1710 à 1814 a laissé une marque profonde dans le peuplement et la sociologie de l'Île Maurice. Située dans l'Océan Indien à 900 km à l'est de Madagascar, sur le tropique du Capricorne, l'Île fait partie de l'archipel des Mascareignes.

L'une des principales caractéristiques de l'Île est sa diversité ethnique qui est le fait social majeur reconnu par la Constitution. On y désigne quatre « communautés » ethniques : les hindous qui comptent 52 % de la population totale ; les musulmans, 16 % ; les sino-mauriciens, 3 % et la population générale — d'origine européenne et africaine — 29 %. Il est à noter que les britanniques, qui succédèrent à la présence française en 1814, ont respecté très largement les désirs et l'hégémonie de la colonie française. L'Île Maurice est donc à la fois un pays multi-ethnique, pluri-confessionnel comportant une grande diversité linguistique. Plus de dix langues sont d'usage courant dans l'Île — dont les plus usuelles : le créole, l'anglais (langue officielle de l'Administration) et le français.

Les quatre communautés mentionnées ci-haut sont analysées au point de vue

politique, social et économique. Un aspect particulièrement intéressant de cette diversification est l'institutionnalisation, par la Constitution de 1968 du communalisme i.e. un système dans lequel la vie politique est dominée par la défense des intérêts des différentes ethnies composant le pays. Il se trouve que ce phénomène est souvent présenté comme un frein au développement socio-économique de l'Île.

Devenue indépendante en 1968, l'Île Maurice connaît un régime parlementaire pluri-partisan dans une région du globe plus souvent vouée au parti unique et au régime autoritaire. En effet, l'Île compte 21 partis politiques dont quatre principaux. Dans cet ouvrage, sont illustrés les tactiques électorales, les programmes et plans d'action des quatre principaux partis, à la veille des élections de 1976. Un nombre considérable de tableaux donne les résultats détaillés par circonscription. Pour ce qui est du résultat des élections de juin 1982, nous les retrouvons en postface.

L'Île Maurice se veut un pays non aligné qui dénonce la militarisation de l'Océan Indien et qui souhaite créer une zone de paix dans cette région du globe. Avec ses 1 865 km², l'Île constitue un micro-État en voie de développement dont l'une des caractéristiques est d'être surpeuplée. On y compte en effet près d'un million d'habitants qui préfèrent la neutralité en cas de conflit armé.

L'économie de l'Île est également traitée de manière extensive dans les différents articles de cet ouvrage. L'Île étant un pays de monoculture, son circuit économique gravite donc autour de l'industrie sucrière. Les divers auteurs étudient en profondeur l'économie mauricienne passant de ses théories de développement à la base de formation de capital, production, dépense nationale, balance des paiements et finances publiques. Rien n'y est omis. Ces études sont également farcies de tableaux multiples expliquant en détail les différentes facettes de l'économie de l'Île. Rien n'a malheureusement été ajouté aux textes

publiés dans l'*Annuaire des Pays de l'Océan Indien*, même si quatre d'entre eux, portant sur le bilan économique des années 1974 à 1978, semblent mériter une certaine actualisation. Il n'est pas question ici du manque d'intérêt, mais plutôt de la redondance des textes qui n'ont pour tout changement que les dates et quelques chiffres.

À l'opposé, il aurait été souhaitable que le chapitre concernant le droit mauricien ait été plus long car il contient un inventaire de situations uniques à l'Île Maurice, qui peuvent être très enrichissantes pour ceux qui s'intéressent au droit comparé. Le Code civil français de 1804 est resté intégralement en vigueur dans sa formule originelle, malgré le changement de puissance coloniale. Ce droit est appliqué et interprété dans les décisions conçues et rédigées en anglais, immergé dans un milieu juridique entièrement britannique, soumis aux règles de procédure anglaise. Par contre, toute personne peut s'adresser à la cour en français. Encore plus original, même si un témoin peut s'exprimer en anglais ou en français, on lui demande de le faire en créole afin que les parties puissent suivre les débats sans avoir à recourir au service d'un interprète.

Une autre particularité intéressante du droit mauricien est que seul le mariage devant une autorité civile est valide, le mariage religieux étant relégué au rang d'une quelconque union libre. Encore plus curieux, la fonction de juré est considérée, à l'Île, comme une obligation, une charge qui pèse sur les citoyens, et non pas un droit. Ce qui fait que la Cour suprême a décidé que la loi qui interdisait aux femmes d'exercer les fonctions de juré, était constitutionnelle: la loi les soulageant d'une charge, ne les privait donc aucunement d'un droit.

Le but premier de ce livre a été de donner au lecteur intéressé, un ensemble de textes et documents dont la disposition dans l'*Annuaire des Pays de l'Océan Indien* rendait l'accès difficile. Voilà pourquoi on y traite également de l'Île Rodrigues, partie

intégrante de l'Île Maurice depuis 1968, qui est si petite (110 km²) qu'elle est fréquemment oubliée dans les ouvrages de référence ainsi que sur les croquis géographiques. Ses habitants, dont la vaste majorité est de langue française, ont mis sur pied un mouvement chargé de faire reconnaître la spécificité de la communauté rodriguaise dans l'ensemble national mauricien.

« L'Île Maurice, sociale, économique et politique » donne plus qu'une vue générale de ce petit pays, car on peut y retrouver les détails de ses aspects juridiques, géographiques et politico-socio-économiques. Ce volume est donc un véritable terrain d'exploration pour les comparatistes.

Diane GUILLEMETTE
Université Laval.

Sous la direction de Huynh Thi HUONG,
Bibliography of International Humanitarian Law Applicable in Armed Conflicts, Genève, Comité international de la Croix-Rouge et Institut Henri-Dunant, 1980, 389 p. ISBN 2-88077-000-9.

La venue de cette bibliographie sur le droit international humanitaire s'est longuement faite attendre. Avant la réalisation de cette entreprise par la juriste Huynh Thi Huong, il n'existait aucun ouvrage complet de cette nature. Jouissant d'une vaste connaissance du droit international humanitaire. Mme Huong a su effectuer minutieusement les choix d'ouvrages devant être inclus dans la bibliographie.

Le droit international humanitaire a souvent été considéré comme une forme marginale du droit international et du droit en général. Régi par les quatre conventions de Genève de 1949 et les deux protocoles additionnels de 1977, le droit international humanitaire tend à assurer une protection et un traitement humain aux victimes des conflits armés. La méconnaissance relative de ce droit ne veut certes pas dire qu'il est désuet ou inapplicable. Dès lors, faire connaître et diffuser ce droit apparaît comme